



**Assemblée Citoyenne
du Conseil de quartier Secrétan
Mardi 05 mars – 19h30
Ecole élémentaire - 43 rue Armand Carrel**



En présence de **François Dagnaud**, Maire du 19ème arrondissement, d'**Andrea Fuchs**, Adjointe au Maire du 19e en charge de la participation citoyenne et des Conseils de quartier et de **Léa Filoche**, élue déléguée du Maire pour le Conseil de quartier Secrétan

ORDRE DU JOUR

- **Présentation du fonctionnement des Conseils de quartier**
 - **Point sur les actualités du quartier**
 - **Questions diverses**
 - **Atelier de travail (définition des nouveaux projets du Conseil de quartier)**
-

Point sur le fonctionnement des Conseils de quartier

En tant qu'espace collaboratif dédié au dialogue et à la co-construction de projets, le Conseil de quartier accueille chaleureusement toutes les personnes résidant ou exerçant une activité dans le 19e arrondissement.

Indépendamment de la nationalité et de l'âge, chacun est invité à participer à son Conseil de quartier et à s'impliquer dans ses actions à son propre rythme, en fonction de ses aspirations et de sa disponibilité.

Le 19e arrondissement compte 11 Conseils de quartier. Dans chaque quartier, le Maire désigne un-e délégué-e parmi les élu-e-s du Conseil d'arrondissement.

Le groupe référent constitue le pôle de stabilité d'un Conseil de quartier. Il a pour rôle de :

- Formuler des idées innovantes pour donner vie à des actions concrètes et améliorer le cadre de vie de son quartier
- Faire découvrir et contribuer à l'animation de son quartier à travers plusieurs événements conviviaux (repas et fête de quartier, bourse d'échange de livres, ballade exploratoire et bien d'autres animations)
- Partager les actualités de son quartier pour lui donner plus de visibilité
- Organiser avec les autres membres les rencontres régulières autour des projets de son Conseil de quartier (assemblée citoyenne, réunion publique, temps d'échange inter-conseils de quartier)
- Partager des informations concernant l'actualité du quartier et les projets en cours

Les temps-forts du Conseil de quartier dans l'année :

- Assemblée citoyenne : Ouvertes à toutes et tous, elles ont pour but de prioriser collectivement deux thématiques de travail prioritaires pour l'année à venir. Des groupes projet seront ensuite en charge de décliner ces thématiques en projets concrets.
- Réunions publiques : Les réunions publiques permettent aux citoyens de s'exprimer devant les décideurs publics, favorisant l'intégration de leurs demandes. Elles servent à légitimer la création de projets urbains et peuvent également être organisées pour discuter des réformes politiques à l'échelle locale.
- Réunions inter-conseils de quartier : les différents groupes référents de l'arrondissement se réunissent en plénière afin de partager les bonnes pratiques et difficultés rencontrées, les actions et expériences ou encore recevoir des formations proposées par le service de la participation citoyenne.

Les Conseils de Quartier bénéficient d'un budget de fonctionnement de 3308€ et d'un budget d'investissement de 90 000€ (somme mutualisée sur l'ensemble des Conseils de quartier) pour réaliser des projets répondant au besoin du quartier.

Voici quelques exemples de projet proposés par les Conseils de quartier :

- L'accueil des nouveaux habitants (balades urbaines, pots de l'amitié, etc.)
- L'accompagnement et le soutien de projets d'habitants dans le cadre du Budget Participatif Parisien (rendez-vous avec les ambassadeurs à la participation citoyenne et ateliers de co-construction, etc.)
- Participation aux concertations, enquêtes publiques et consultations (en lien, par exemple, avec la révision du Plan Local d'Urbanisme ou le dispositif Embellir votre Quartier)
- Animations locales (marché des artisan.nes, fête de quartier, bourse d'échange de livre, tournoi de pétanque, etc.)
- Projets divers (opération propreté, tenue de stand de sensibilisation sur l'espace public, fresques, composteur collectifs, garde-mangers/frigos solidaires, etc.)

LES CONSEILS DE QUARTIER DU 19^E DÉLÉGUÉ·E·S DU MAIRE



Point sur les actualités du quartier

Aménagements :

- **Fondation Rothschild** : travaux d'extension de la fondation Rothschild. Réunion publique d'information en Visio le 10 avril prochain. Fin des travaux septembre 2026.
- **Place du Colonel Fabien** :
 - Une des deux forêts urbaines de Paris (l'autre étant la place de Catalogne).
 - Grande diversité végétale,
 - Espace qui demandera peu d'entretien, les espèces étant prévues pour cohabiter au bout de quelques années avec peu d'intervention humaine,
 - 800 m² de pleine terre et un terre-plein central multiplié par 2,5 (de 1 950 m² à 5 080 m²),
 - Près de 20% d'espace pour les piétons en plus au niveau des trottoirs,
 - La chaussée réduite de 60 %
 - Des aménagements cyclables unidirectionnels sécurisés,
 - Calendrier prévisionnel: travaux de sept 2024 à janvier 2026.
- **Place Stalingrad** :
 - Calendrier : Le nettoyage a commencé cet été. Le remplacement des pierres s'étalera sur 2024 et 2025. La végétalisation commencera par la plantation d'une quarantaine d'arbres du 26 février à fin avril/début mai. Les travaux de chaussée et la végétalisation des remparts auront lieu après les JO. L'accès aux restaurants est maintenu pendant toute la durée des travaux.
 - Les travaux de voirie et de végétalisation nécessitent la fermeture du centre de la place de la Bataille de Stalingrad à la circulation piétonne. Pendant le chantier, la circulation piétonne et cycliste sera déviée via un passage aménagé le long du boulevard de la Villette, à l'arrière de la Rotonde.
 - La place Stalingrad sera le site de festivités du 19e durant les JOP2024 (orga M19 / VDP – DGJOP / agence Keneo) : elle sera animée avec le concours du tissu associatif durant les Jeux et l'entre-deux Jeux, du 26 juillet au 8 septembre sur les mêmes horaires que Paris Plage. Au programme : des animations sportives, culturelles, artistiques, à dimension solidaire, etc. accessibles pour toutes et tous gratuitement. Un écran géant et une scène seront installés sur la place durant toute la période.

Voirie :

- **Rue de Meaux** : poursuite des travaux d'aménagement de la contre-allée (plantations courant mars) et démarrage de la phase 2 (halle Secrétan à Laumière) début mars avec reprise de trottoirs jusqu'en mai puis réalisation du double sens cyclable
- **Simon Bolivar / Secrétan et RAE Pailleron** : poursuite des travaux jusqu'en juin également
- **Rue Armand Carrel** : Démarrage à l'automne 24
- **Place A. Carrel** : premiers travaux préparatoires pré JOP et élargissements de trottoirs, végétalisation et aménagement de la place post JOP

Collecte des déchets alimentaires :

- Depuis janvier 2024, toutes les collectivités ont l'obligation de proposer à leurs habitant.es des solutions de collecte des déchets alimentaires.
- Le 19ème arrondissement a été précurseur dans la collecte des déchets alimentaires en proposant dès 2019, aux immeubles qui en ont la capacité, de collecter les déchets alimentaires en porte-à-porte. Ce système de collecte en porte-à-porte sera remplacé dans le courant de l'année 2024 par un système de collecte en points d'apport volontaire, jugé plus efficace après diverses expérimentations dans plusieurs arrondissements.
- Vous pouvez d'ores et déjà déposer vos déchets alimentaires dans des bornes sur tous les marchés alimentaires du 19ème arrondissement.
- Au printemps, tous les Trilibs seront dotés de bacs pour déchets alimentaires et la collecte débutera dans le courant du mois de mai. Le maillage des Trilibs sera renforcé de sorte à ce que tous les habitant.es puissent déposer leurs déchets alimentaires en moins de 3 minutes à pied de leur domicile. Les bornes sur les Trilib seront collectées et nettoyées toutes les 48h et sont dotées d'une sonde qui permet d'évaluer la quantité de remplissage et au prestataire d'intervenir en cas de besoin. Les bornes sont toutes dotées d'une pédale permettant aux usagers de ne pas toucher les bornes avec les mains.
- En parallèle, la Ville continue à proposer des solutions de compostage. La Mairie du 19e organise des campagnes de distribution de lombricomposteurs

Propreté :

- La prochaine opération 100% propreté sur le quartier Danube a lieu du 15 au 21 juillet ;
- Pour faire un signalement sur la propreté (ou toute autre anomalie sur l'espace public : chaussée dégradée, arbre à élaguer, graffiti à faire enlever...), le plus efficace est de télécharger l'application pour smartphone « Dans Ma Rue ». Le signalement est ensuite transféré au service compétent qui pourra intervenir plus rapidement.

Mobilité vélo :

- Rue Manin et Petit : la Mission Vélo a présenté le 8 janvier des propositions d'aménagement pour les rues Manin et Petit qui prennent en compte notamment les demandes des habitant, des commerçants de la rue Manin et du directeur de l'école Beth Haya. Nous sommes en attente d'un dernier retour de la Mission Vélo qui mène actuellement des études d'impact. Un plan de circulation pourra très prochainement être soumis
- Rue Manin : des habitants se plaignent du trafic important depuis la mise à sens unique de l'Avenue Simon Bolivar, et demandent à ce que la mise à sens unique soit prolongée jusqu'à Pyrénées afin d'éviter les reports de circulation sur la Rue Manin. La Mission Vélo attend les résultats de l'étude menée par la PC Lutèce.
- Rue de Meaux : des habitants signalent que sur le tronçon réaménagé, la signalisation horizontale est encore absente, créant des conflits entre cyclistes et automobilistes. La STV a été sollicitée pour intervention.

Personnes à la rue :

- **Au niveau de la station de métro Jaurès :**

- La situation est bien connue des services de la Ville et de la coordination des maraudes du Samusocial (115). Un suivi social permanent est engagé auprès des personnes présentes. Ce lieu est également signalé prioritaire pour les opérations de nettoyage renforcées qui ont lieu chaque semaine (qui réunissent effectivement les agents de la propreté et de la police municipale) et ce, tant que la situation perdurera.
- Pour information, l'aide aux personnes sans domicile (y compris en matière d'hébergement) et la prise en charge de la précarité relèvent de la compétence de l'État (à Paris, c'est le Préfet de Paris qui en a la responsabilité).
- La Ville de Paris se mobilise cependant au quotidien pour venir en aide aux personnes à la rue et les accompagner dans leurs démarches de sortie de rue tout en préservant l'ordre public. Les dispositifs d'accueil et d'hébergement pour les personnes à la rue sont aujourd'hui saturés, mais les services sociaux et le Samusocial mettent tout en œuvre pour trouver des solutions aux personnes en demande.

- **Concernant les personnes migrantes aux environs du 180 boulevard de la Villette :**

- La situation est bien connue des services de la Ville et de la Mission d'Urgence Sociale de la Ville de Paris, chargée des campements de personnes migrantes. Là encore il s'agit d'une compétence de l'Etat et les places d'hébergement manquent.
- La Préfecture organise de façon hebdomadaire des mises à l'abri pour les personnes migrantes installées dans les campements parisiens et nous avons demandé à ce que ce site soit priorisé. Tant que la situation persiste, le suivi social des personnes présentes, avec des parcours migratoires compliqués, est assuré notamment par l'association France terre d'asile. Un travail est également engagé au niveau social, entretien et policier pour que les installations n'empêchent pas l'accessibilité de l'espace public et n'entraînent pas des problèmes de propreté ou de sécurité.

Atelier de travail

Plus de deux ans après la mise en œuvre de la charte des conseils de quartier « Nouvelle génération » adopté le 9 novembre 2021, les groupes référents du Conseil de quartier se renouvellent.

Cet atelier avait pour objectif de progresser dans l'élaboration de projets potentiellement structurants du Conseil de quartier pour les années 2024-2025.

Nombre de participant.e.s : 31

La mise en commun a fait émerger trois thématiques principales englobant divers sous-projets :

Thématique 1. Animer le quartier :

- Fête de quartier 2024/25
- Mise en place de la piétonisation des Buttes Chaumont les week-ends, suivant le modèle de Paris Respire, dans le quartier de Montmartre

Thématique 2. Améliorer la communication et l'information autour de l'histoire et de la vie de quartier :

- Fluidifier les échanges Mairie-Quartier notamment sur les problématiques liées aux travaux, (mé)usages, installation de mobilier urbain, végétalisation, mobilités, etc.
- Présentation du quartier : histoire, situation, composition
- Annuaire ou cartographie des lieux ressources (équipements sportifs, culturels, associatifs, scolaires, commerces, artisanat, services spécifiques, espaces verts, promenades, etc.)
- Support de communication pour actualités du quartier: animations locales, manifestations, concertations, etc.

Thématique 3. Nature en ville :

- Végétalisation/embellissement de la fontaine et placette situées à l'angle des rue Armand Carrel et Bouret
- Coulée verte sur l'axe Quai du Canal Saint Martin – Colonel Fabien – Avenue Mathurin Moreau – Buttes Chaumont.
- Promotion de pratiques durables et vertueuses à l'échelle du quartier (ex. participation sur base de volontariat et en présence des équipes DEVE à l'entretien des parcs et espaces verts, tri, compostage, économie circulaire, etc.)
- Actions de sensibilisation à la biodiversité et à la propreté (ex. Clean up day, Semaine « Opération 100% propreté » en partenariat avec les équipes DPE/DPMP, balades exploratoires, etc.)

Bureau des Conseils de quartier

- 📍 5/7 place Armand Carrel, 75019 Paris
- ☎ 01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
- ✉ conseilsdequartier19@paris.fr



**RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS
DE VOTRE CONSEIL DE QUARTIER**

- 📷 [@conseilsdequartier19](https://www.instagram.com/conseilsdequartier19)
- 🐦 [@monquartier19](https://twitter.com/monquartier19)
- 📘 [Conseils de quartier du 19e](https://www.facebook.com/Conseilsdequartierdu19e)